

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 20 JUIN 2024 S'LO

ID : 033-213304470-20240612-027_2024-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 027-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 12
- > votants : 17

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

OBJET :

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2025
COORDONNATEUR COMMUNAL

Le douze juin deux-mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 juin 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Gilles MAGARDEAU (procuratton donnée à M. Didier LANDRY), Mme Marie-José TERRIEN (procuratton donnée à Mme Véronique GERARD), M. Serge FIMBAULT (procuratton donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procuratton donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELERIS, M. Pierre-Yves LE MERDY (procuratton donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 VOTES – 17 POUR décide :

- de désigner Madame Isabelle MANDON, agent communal au grade d'attaché principal, en qualité de coordonnateur afin de mener l'enquête de recensement de 2025.

- charge Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous documents afférents à cette question.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guzières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 17 juin 2024

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert